

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 45 - CSP Casino municipal : changement d'actionnariat indirect de la STTM

Délibération n° 008407

CSP Casino municipal : changement d'actionnariat indirect de la STTM

Rapporteur : Mme Christine WERTHE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	08/09/2026	Favorable unanime

Résumé :

Par courrier reçu le 17 juillet, la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM) titulaire du Contrat de Concession de Service Public (CSP) pour l'exploitation du Casino municipal, sollicite l'accord de la Ville de Besançon concernant le changement d'actionnariat indirect de la Société. A travers cette délibération, il est proposé de donner un accord à cette évolution.

I. Contexte

La Ville de Besançon a confié l'exploitation du Casino municipal à la STTM, filiale du groupe JOA, via Concession de Service Public pour une durée de 6 ans à compter du 19 novembre 2021.

La STTM est une SAS à associé unique au capital de 612 000 €.

Le Groupe JOA est le 2^{ème} opérateur de jeux en France avec 33 casinos, 34 restaurants et 44 bars. Il emploie 2 100 collaborateurs qui accueillent plus de 5 millions de visiteurs par an. Il détient 3 Casinos en Franche-Comté en plus de celui de Besançon (Lons le Saunier, Luxeuil-les-Bains, Saint-Laurent en Grandvaux).

Les bilans annuels de la STTM depuis 2021 font état d'une bonne gestion (cf. rapport 2025) et le Casino est une source de financement importante pour le budget de la Ville. La STTM verse à la Ville de Besançon une quote-part sur le produit brut des jeux et une redevance contractuelle, l'ensemble représentant 2 429 k€ en 2025. A ce total s'ajoute le soutien aux manifestations artistiques (dispositif « CIMAQ ») pour 335 k€ versés directement aux structures partenaires.

II. Sollicitation de la STTM

Par courrier réceptionné le 17 juillet 2026, Mme Idriss, Directrice Générale de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, et Monsieur Lassiaz, Président du Groupe JOA ont informé la Ville de Besançon, du projet de changement d'actionnaires du Groupe JOA, lui-même actionnaire de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM) exploitant le Casino Municipal de Besançon. Le délégataire sollicite l'accord de la Ville au regard de l'article 13.2.3 de la CSP portant sur la cession de parts sociales.

Les fonds d'investissement Blackstone et Kings Park Capital détiennent actuellement, de manière indirecte, 100% du capital du Groupe JOA. Ils ont pour projet de céder l'intégralité de leurs participations dans le Groupe à la Société Betclit Tipico Group SAS, Société membre de Banijay Group, société d'envergure mondiale dans le domaine de production médias, du divertissement et des jeux en ligne. Cette opération demeure subordonnée à l'obtention des autorisations requises en particulier celle de l'Autorité de la concurrence.

III. Accord de la Ville de Besançon

Dans le cadre de ce changement d'actionnariat indirect à intervenir, la Ville est attentive à :

- la poursuite de la bonne exécution du contrat, dont notamment le respect à travers la stratégie de développement et les pratiques commerciales des obligations liées au jeu responsable,
- l'engagement du futur actionnaire s'inscrit dans une véritable logique d'investissement durable sur notre territoire, en préservant les emplois et en poursuivant les partenariats locaux qui

contribuent au dynamisme économique et à l'ancrage du Casino Municipal de Besançon dans la vie locale.

Il est proposé que la Ville donne son accord sur cette évolution de l'actionnariat indirect tout en assurant un suivi rigoureux dans le cadre du contrôle de la Concession de Service Public, des points de vigilance évoqués ci-dessus.

A la majorité des suffrages exprimés, 1 contre, le Conseil Municipal donne son accord sur cette évolution de l'actionnariat indirect de la STTM, en application de l'article 13.2.3 du contrat de concession de service public.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 54

Contre : 1

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement